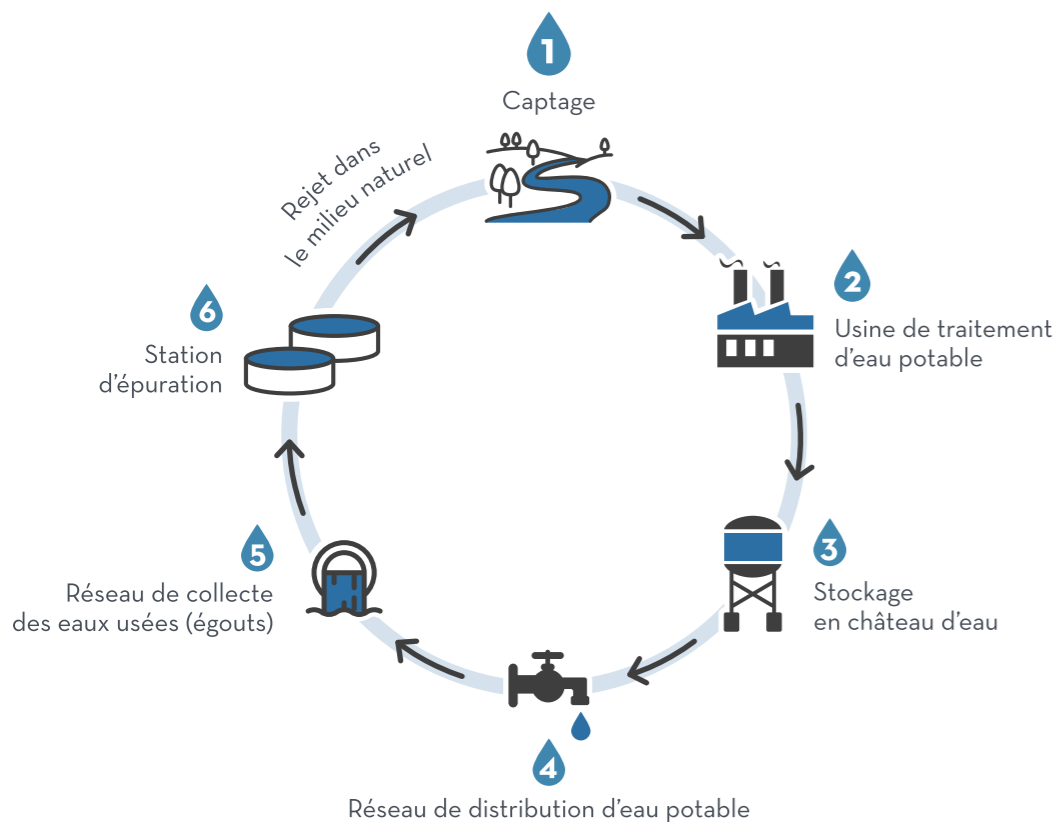


Les réseaux d'eau et d'assainissement représentent **un patrimoine immense pour les collectivités**, au service des citoyens. Leur entretien constitue une priorité répondant à **un triple enjeu : environnemental, économique et de santé publique**. Malgré les dispositions déjà prises qui ont permis d'orienter les collectivités et l'Etat vers une meilleure gestion patrimoniale des réseaux, il apparaît nécessaire d'aller plus loin. La profession, qui travaille au plus près des territoires, voit la fracture territoriale se creuser et souhaite ainsi faire **6 propositions**.

LE CYCLE DE L'EAU

qui permet à chaque citoyen d'avoir accès à l'eau, **ressource indispensable à la vie**, et à l'assainissement.



LES CANALISATEURS EN CHIFFRES

Près d'**un million de km** de **RÉSEAUX D'EAU POTABLE**
 et **380 000 km** de **RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT**
VALEUR des réseaux d'eau : **300 Mds €**

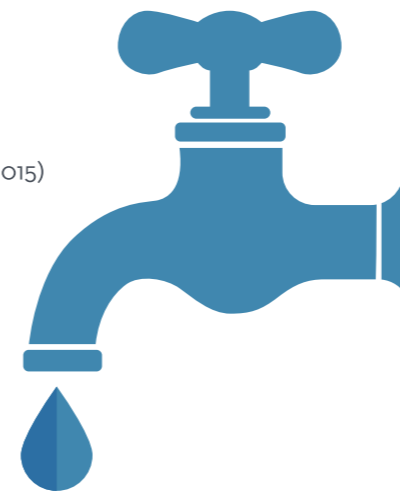
TAUX DE RENDEMENT des réseaux de distribution
D'EAU POTABLE : 79,3 % (2014)
TAUX DE FUITE : 20,7 % (2014)
COÛT ESTIMÉ des fuites : **100 M€ par an**

TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL
 des réseaux d'eau potable : **0,58 % par an** (2014)
 des réseaux d'assainissement collectif : **0,43 % par an** (2014)

12 300 COLLECTIVITÉS gérant
13 000 SERVICES PUBLICS d'eau potable (2015)
15 200 COLLECTIVITÉS gérant
16 500 SERVICES PUBLICS d'assainissement collectif (2015)

Connaissance des
RÉSEAUX D'EAU POTABLE : 90 points sur 120 (2014)
RÉSEAUX D'EAU USÉES : 50 points sur 120 (2014)

34 000 SALARIÉS en France (2015)
CHIFFRE D'AFFAIRES des entreprises de canalisations en France :
5 241 M€ dont **92% DANS L'EAU** (2015)



Sources : SISPEA / Agence Française de la Biodiversité, Les Canalisateurs, Ernst & Young

..... **LES CANALISATEURS**
 9 rue de Berri - 75008 Paris ☎ 01 45 63 26 08 ✉ info@canalisateurs.com

LES CANALISATEURS
 CONSTRUIRE LES RÉSEAUX DE DEMAIN



propositions POUR LES RÉSEAUX D'EAUX


AFFECTER une partie
 des recettes de l'eau au
 renouvellement des réseaux


RENFORCER L'ACTION
 des agences de l'eau pour
 les réseaux d'eau


APPLIQUER
 les chartes qualité


 Donner plus de **LISIBILITÉ**
ET DE PROSPECTIVE
 aux travaux


RENFORCER LE RÔLE
 des régions dans
 la gouvernance de l'eau


LUTTER
 contre la « moins disance »
 dans les marchés publics

POUR UNE MEILLEURE GESTION PATRIMONIALE

1 AFFECTER UNE PARTIE DES RECETTES DE L'EAU AU RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

QUOI ?

Aujourd'hui, « l'eau paie l'eau » grâce aux budgets annexes : les recettes que constituent les factures d'eau payées par le consommateur servent à **payer le coût du fonctionnement des services publics et les investissements nécessaires**.

La profession propose d'affecter une partie des recettes de l'eau, directement au **renouvellement des réseaux** et de l'inscrire sur la facture d'eau.

POURQUOI ?

Les investissements apparaissent comme en-deçà de ce qui est nécessaire. L'actuel taux de renouvellement annuel des réseaux, correspondrait à **un renouvellement d'un tronçon tous les 160 ans pour l'eau potable**, bien au-delà de la durée de vie moyenne d'une conduite.



2 DONNER PLUS DE LISIBILITÉ ET DE PROSPECTIVE AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DES PLANS D' ACTIONS

QUOI ?

La loi impose d'établir un **descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable**. Elle impose également qu'en-deçà d'un taux de rendement seuil, compris selon les cas entre 65 et 85%, un plan d'actions soit établi dans un délai de 2 ans, sans que le code général des collectivités territoriales ne le définisse précisément. Les Canalisateurs souhaitent que cette disposition soit renforcée par une **obligation de réaliser et mettre en œuvre un plan d'investissements et de travaux pluriannuels**, avec attribution de pénalités s'il n'est pas appliqué.

Il est nécessaire de mettre en place **des mesures similaires pour les réseaux d'eau usée**.

POURQUOI ?

Une bonne gestion patrimoniale passe en premier lieu par **une bonne connaissance de son patrimoine et une prévision à long terme de son entretien et de son renouvellement**, notamment grâce à un plan pluriannuel d'investissements et de travaux.

POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE

3 RENFORCER L'ACTION DES AGENCES DE L'EAU POUR LES RÉSEAUX D'EAU

QUOI ?

Les agences de l'eau, pourtant acteurs majeurs de l'eau et des milieux aquatiques, **ne peuvent pas aider directement au financement du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement**. De plus, le syndicat regrette le **manque de cohérence et d'homogénéité dans les programmes** respectifs des agences de l'eau.

POURQUOI ?

Les **fuites** dans les réseaux d'eau potable représentent près de **1 milliard de m³ perdus**, alors même que la ressource se tarit. Les pollutions pouvant résulter d'un **mauvais entretien des canalisations** ou influencer sur l'eau ont des conséquences sanitaires importantes. Les agences de l'eau ont toute légitimité à intervenir plus massivement pour leur renouvellement.

4 RENFORCER LE RÔLE DES RÉGIONS DANS LA GOUVERNANCE DE L'EAU

QUOI ?

Aujourd'hui, le rôle des conseils régionaux dans la gouvernance de l'eau et les milieux aquatiques est faible et nulle en ce qui concerne les réseaux d'eau. Pourtant, leurs compétences sont, depuis **la loi NOTRe**, renforcées, notamment en terme de **développement économique, d'aménagement du territoire**, et des schémas qui en découlent. D'autre part, **les fonds européens sont également gérés par les conseils régionaux**. Ces fonds pourraient être orientés vers les réseaux d'eau dans le cadre de **l'objectif thématique 6** mais ne le sont pas aujourd'hui.

POURQUOI ?

Les réseaux d'eau, tout comme l'ensemble des infrastructures, ont un rôle essentiel en termes de **développement économique et d'aménagement du territoire** et rentrent ainsi dans les compétences des conseils régionaux. **Les aides financières** jouent un rôle important dans le déclenchement des travaux, sur des réseaux souvent vétustes. De plus, la France mobilise faiblement les fonds européens. Cela constitue deux bonnes raisons pour utiliser les fonds européens pour les réseaux d'eau.

POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DES TRAVAUX

5 APPLIQUER LES CHARTES QUALITÉ

QUOI ?

Les chartes qualité des **réseaux d'assainissement et d'eau potable** sont des outils à destination de l'ensemble des acteurs de travaux portant sur les réseaux d'eaux. Elles détaillent l'ensemble des **étapes à suivre, clarifient les rôles et responsabilités de chaque acteur** pour la bonne réussite du chantier et **posent les prémices d'une gestion patrimoniale**. Elles sont **signées par l'ensemble des acteurs de la construction des réseaux**.

POURQUOI ?

Aujourd'hui, les chartes ne sont pas appliquées partout. Elles participent à la **construction d'ouvrages pérennes** et à **l'amélioration des réseaux**. Leur application assure une meilleure **maîtrise des coûts de réalisation, d'exploitation et de renouvellement**, ainsi qu'une meilleure **gestion des délais d'exécution**. De plus, certaines aides des agences de l'eau sont conditionnées par l'application des chartes. Les collectivités ont tout intérêt à être partenaires de cette démarche.



6 PRIVILÉGIER LA « MIEUX DISANCE » DANS LES MARCHÉS PUBLICS

QUOI ?

Dans un contexte d'incertitudes, de raréfaction des fonds publics et de concurrence accrue entre entreprise, **les offres les moins disantes ont tendance à l'emporter dans les marchés publics**. Ceci n'est profitable pour personne.

POURQUOI ?

Les entreprises de canalisation souhaitent pouvoir offrir aux consommateurs **des réseaux de qualité**, qui durent dans le temps, **préservent la qualité de l'eau et offrent le meilleur service**. La mieux disance est un des gages de recherche de cette qualité et doit être privilégiée par les collectivités et les entreprises.